

Flash

Mousse nettoyante en aérosol

Nettoie, désodorise et élimine les taches difficiles de multiples surfaces



- Nettoie et désodorise en une seule action
- Propriétés moussantes : augmentent l'efficacité du produit et diminuent le besoin de frotter
- Peut être utilisé sur une grande variété de surfaces
- Formule non-abrasive
- Ne laisse pas de résidus
- Elimine les odeurs à la source
- Elimine les résidus de savon

PROBLEME SOLUTION

Les taches difficiles à éliminer

La formule unique de FLASH élimine rapidement et facilement les taches et la saleté incrustée = *réduction du temps de nettoyage*

Un produit par application de nettoyage

FLASH élimine les taches et la saleté de multiples surfaces, telles que les tissus, tapis, céramique, vinyle etc. et remplace de nombreux produits = *produit multitâche*

Odeurs nauséabondes

FLASH contient des agents de nettoyage spéciaux qui éliminent les odeurs désagréables et laissent une odeur fraîche = *odeur agréable en permanence*

Les nettoyants qui n'adhèrent pas aux surfaces

FLASH est une mousse active qui adhère aux supports pour dissoudre la saleté plus vite et plus efficacement = *réduction du temps de nettoyage*

Flash

Mousse nettoyante

APPLICATIONS :

Tout en désodorisant, FLASH élimine rapidement les taches solubles à l'eau sur les tissus d'habillement et les surfaces dures. Il peut être utilisé sans danger sur une grande variété de surfaces, telles que le plastique, vinyle, caoutchouc, bois vernis, métal, tissu, surface peinte, porcelaine et céramique.

FLASH est idéal pour nettoyer :

- douches
- lavabos
- tapis, moquette
- baignoire, évier
- murs
- siège de toilette

FLASH élimine :

- sang
- herbe
- boissons, liqueur
- fruits, sucre
- argile, boue



MODE D'EMPLOI

1. Bien agiter l'aérosol avant emploi
2. Pulvériser la surface et essuyer
3. Pour les surfaces en contact avec des aliments, rincer abondamment avec de l'eau potable
4. Pour les tapis et la moquette, vaporiser sur la tache et absorber l'excès de produit avec un chiffon

DONNEES TECHNIQUES

| | |
|--------------------------------------|---|
| pH | 13 |
| Densité | 0.96 |
| Caractéristiques de la pulvérisation | jet conique moussant de largeur moyenne |

*Consulter l'étiquette avant utilisation



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 453/2010 (REACH)

Revision No. 1

Date d'impression 14/07/2015

Date de création 02/02/2015

Date de révision 02/02/2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit FLASH AEROSOL
Code du produit 0184GK1 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Nettoyant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
10 place Fulgence Bienvenue
77600 Bussy Saint Georges
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Aérosols: Catégorie 3
Irritation cutanée: Catégorie 2
Irritation oculaire: Catégorie 2
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Ce mélange ne fait pas l'objet d'une classification selon le Règlement (CE) no 1999/45/EC

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
Contient 8% en masse de composants inflammables.
Tenir hors de portée des enfants.
A usage professionnel.
(Uniquement sur la FDS)

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

En raison du niveau de pH, le produit est classé.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| Composant | No.-CAS | EC N°. | EU - REACH reg number | Pour cent en poids | Classification | EU - GHS/CLP | Notes |
|--|------------|-----------|-----------------------|--------------------|--|---|-------|
| ISOBUTANE | 75-28-5 | 200-857-2 | 01-2119485395-27 | 3 - < 5 | F+; R12 F+; R12 Carc.Cat.1; R45 Muta.Cat.2; R46 | Press. Gas Flam. Gas 1 (H220) | - |
| MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER | 107-98-2 | 203-539-1 | 01-2119457435-35 | 1 - < 3 | R10 R67 | STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226) | |
| PROPANE | 74-98-6 | 200-827-9 | 01-2119486944-21 | 1 - < 3 | F+; R12 | Press. Gas Flam. Gas 1 (H220) | K |
| ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE | 68391-01-5 | 269-919-4 | . | < 0.3 | C:R34 N: R50 Xn: R21/22 | | |
| ALKYL DIMETHYL ETHYLBENZYL AMMONIUM CHLORIDE | 85409-23-0 | 287-090-7 | . | < 0.3 | C:R34 N: R50 Xn: R21/22 | | |

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Les classifications SGH / CLP pour les substances sont inscrites une fois qu'elles ont été harmonisées selon le règlement REACH n° 1907/2006.

EU notes

Note K - La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w 1,3-butadiène

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

Inhalation

En cas d'exposition à de fortes concentrations d'aérosols, aller à l'air libre. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées. L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le matériel peut créer des conditions glissantes. Container sous pression. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau pour éviter l'explosion.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ventiler la zone. En raison de la nature de l'emballage aérosol, un déversement important est peu probable. Pour un petit déversement, porter des vêtements protecteurs appropriés, ventiler la zone, absorber avec un matériau inerte et transférer tout le matériel dans un récipient étiqueté en vue de son élimination. Faites attention, les déversements peuvent être glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Pour les résidus non volatils : Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

| Composant | Union Européenne | Royaume Uni | France | Allemagne | Belgique |
|--------------------------------------|------------------|--|---|--|--|
| ISOBUTANE | | | | AGW: 1000ppm AGW: 2400mg/m ³ Peak: 4000ppm Peak: 9600mg/m ³ TWA: 1000ppm TWA: 2400mg/m ³ | 1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA |
| MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER | | STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ | TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 375 mg/m ³ | AGW: 100ppm AGW: 370mg/m ³ Peak: 200ppm Peak: 740mg/m ³ | 150 ppm STEL; 568 mg/m ³ STEL 100 ppm TWA; 375 mg/m ³ TWA |

| | | | | | |
|---------|--|------|------|--|---|
| | | Skin | Skin | TWA: 100ppm TWA: 370mg/m ³ BGW: 15mg/L | |
| PROPANE | | | | AGW: 1000ppm AGW: 1800mg/m ³ Peak: 4000ppm Peak: 7200mg/m ³ TWA: 1000ppm TWA: 1800mg/m ³ | 1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA |

| Composant | Autriche | Suisse |
|-----------------------------------|---|--|
| ISOBUTANE | STEL: 1600 ppm STEL: 3800 mg/m ³ TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ | STEL: 3200 ppm STEL: 7200 mg/m ³ TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ |
| MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER | Skin STEL: 50 ppm STEL: 187 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 187 mg/m ³ Ceiling: 50 ppm Ceiling: 187 mg/m ³ | STEL: 200 ppm STEL: 720 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m ³ |
| PROPANE | STEL: 2000 ppm STEL: 3600 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ | STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 141 (vapeurs organiques). Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains

Utilisation en trempage ou par immersion;. Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

| | | | |
|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| Aspect | Blanc Mousse | Densité | 0.96 |
| État physique | Liquide | Solubilité | Soluble dans l'eau |
| Odeur | Agrumes | Température d'auto-inflammabilité | Non applicable. |
| pH | 13 | Viscosité | Non visqueux |
| Point/intervalle de fusion | Non applicable. | Propriétés explosives | Pas d'information disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | -5 °C | Propriétés comburantes | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair | < -50 °C | Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) | 8.1 % |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. | | |
| Limites d'inflammation dans l'air en % | Non applicable. | | |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. | | |
| Densité de vapeur | Pas d'information disponible. | | |

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun matériau à mentionner.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

| Composant | DL50 oral | DL50 dermal | LC50 (CL50) par inhalation |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------------|
| ISOBUTANE | | | = 658 mg/L (Rat) 4 h |
| MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER | = 5000 mg/kg (Rat) | = 13 g/kg (Rabbit) | > 6 mg/L (Rat) 4 h |
| PROPANE | | | = 658 mg/L (Rat) 4 h |
| ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE | | = 1420 mg/kg (Rat) | |

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées. L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Les valeurs de pH>10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques.

| Composant | Toxicité pour les poissons | Daphnie | Toxicité pour les algues |
|--------------------------------------|--|-------------------------------------|--------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER | LC50 = 20.8 g/L Pimephales promelas 96 h | 23300: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 | |
| ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE | LC50 0.223 - 0.46 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 1.3 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 2.4 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 0.823 - 1.61 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Généralement un produit minéral qui ne peut être éliminé de l'eau par des procédés biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

| Composant | log Pow |
|-----------------------------------|---------|
| ISOBUTANE | 2.88 |
| MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER | -0.437 |
| PROPANE | 2.3 |

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition. Ne pas percer ou brûler même après usage. Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

IMDG/IMO

| | |
|------------------|----------------------|
| N° ONU | UN1950 |
| Nom d'expédition | Aerosols, asphyxiant |
| Classe de danger | 2.2 |
| No EMS | F-D, S-U |

ADR / RID

| | |
|-------------------------|--------|
| N° ONU | UN1950 |
| Classe de danger | 2.2 |
| Code de classification | 5A |
| Quantité limitée | 1 L |
| Catégorie (Code tunnel) | 3 (E) |

IATA/ICAO

| | |
|------------------|--------|
| N° ONU | UN1950 |
| Classe de danger | 2.2 |
| Code ERG | 2L |

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Ce mélange n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 1999/45/EC. La directive 2009/2/EC selon la 31ième adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte.

Tableaux des maladies professionnelles :

| Composant | RG |
|--------------------------------------|--------------|
| ISOBUTANE | RG 84 |
| MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER | RG 84 |
| PROPANE | RG 84 |
| ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE | RG 65, RG 66 |

Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES**Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H220 - Gaz extrêmement inflammable. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R10 - Inflammable. R12 - Extrêmement inflammable. R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R34 - Provoque des brûlures. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques. R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Expert judgement. Sur la base des résultats d'essais. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 02/02/2015

Sommaire de la révision

SDS mise-à-jour

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité